

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
SAUR - TRAVAUX URGENTS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT ARRETE PERMANENT N° 2023/326		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la demande de la SAUR, considérant le caractère répétitif des interventions sur le domaine public communal dans le cadre de l'exploitation et de l'entretien du réseau d'eau potable et d'assainissement de la ville d'Ifs ;

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation pendant la durée des interventions d'urgence sur les réseaux d'eau ;

ARRETE

Article 1 : La société SAUR – rue des Frères Chappe – 14540 GRENTHEVILLE est autorisée, à intervenir sur le territoire de la commune d'IFS pour y effectuer des travaux urgents sur le réseau d'eau potable et assainissement.

Article 2 : La société SAUR, lors de chaque intervention, prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des usagers et si besoin est, mettre en place une circulation par demi-chaussée avec alternat manuel ou à feux tricolores pour assurer l'exécution des travaux ainsi qu'une interdiction de stationner le cas échéant.

Article 3 : Cet arrêté est valable à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;
- La Police Municipale d'Ifs ;
- La société SAUR ;
- Caen la mer - Mission des Espaces Publics ;
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;
- KEOLIS ;
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 23 novembre 2023

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE

